

## ÉPREUVE TERMINALE DE L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ ARTS À COMPTER DE LA SESSION 2022

NOR : MENE2121271N  
Note de service du 15-7-2021  
MENJS - DGESCO A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices académiques-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

La présente note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale. Elle est applicable à compter de la session 2022 du baccalauréat. Elle abroge et remplace, à compter de la session 2022 de l'examen, la note de service n° 2020-024 du 11 février 2020 et la note de service modificative du 25 septembre 2020.

### Arts plastiques

#### Épreuve orale de contrôle

Durée : 30 minutes

- première partie : 15 minutes maximum ;
- deuxième partie : le temps restant.

Temps de préparation : 30 minutes

#### Modalités de l'épreuve

Elle se déroule sous la forme d'un entretien en deux temps prenant appui sur des documents visuels (images d'œuvres).

- **première partie** : pour l'interroger, le jury choisit un document parmi quatre apportés par le candidat, portant sur des œuvres hors questions limitatives et relevant des questionnements des programmes au cycle terminal ;
- **seconde partie** : l'entretien se poursuit sur la base d'un ou plusieurs documents issus ou explicitement liés aux questions limitatives publiées au BOENJS.

Pour l'une et l'autre partie de l'épreuve, le jury évalue les connaissances du candidat et les compétences qu'il mobilise dans l'appropriation de questionnements induits par les documents proposés.

#### Barème et notation

L'épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- la première partie est notée sur 10 points ;
- la seconde partie est notée sur 10 points.

Centre :

Jury :

Candidat :

Compétences travaillées du programme <sup>1</sup>	Composantes de l'épreuve orale	Éléments des compétences travaillées du programme principalement mobilisées par l'épreuve  (compétences non classées par ordre priorité, mais de relation entre les différentes composantes de l'épreuve)	Qualité et maîtrise des compétences, des savoir-faire, des connaissances mobilisés					Synthèses par composantes	Barème		Note globale
			Non Observables	Insuffisantes	Suffisantes	Satisfaisantes	Très Bonnes				
<b>QUESTIONNER LE FAIT ARTISTIQUE</b>	<b>Première partie :</b> un document issu des questions non limitatives	Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre						<b>Synthèse 1ère partie</b>	/10	<b>/20</b>	
		Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique									
	<b>Deuxième partie :</b> un ou plusieurs documents liés aux questions limitatives	Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre						<b>Synthèse 2ème partie</b>	/10		
		Être sensible à la réception de l'œuvre d'art, aux conditions de celle ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique									

Appréciation notée sur le bordereau :